

## Action n°26: Saisir la HAS sur la contraception masculine

Pilote: DGS

### Enjeux

Il existe trois méthodes de contraception masculine (en dehors du préservatif et du retrait):

- la vasectomie (cf action contraception définitive);
- la contraception hormonale: elle est limitée à 18 mois (en l'absence d'étude ayant un suivi plus long) et peut provoquer les mêmes effets secondaires qu'une pilule contraceptive féminine. Utilisable jusqu'à 45 ans, cette méthode contraceptive repose sur des injections intramusculaires de testostérone une fois par semaine. Cette méthode a été validée par un protocole de l'OMS;
- la méthode thermique, uniquement expérimentée au CHU de Toulouse, qui consiste en un slip chauffant à porter 15h par jour. Encore en phase de test, ses résultats semblent très concluants.

Cependant actuellement aucune recommandation ne permet d'appuyer une éventuelle promotion de ces techniques.

Il existe une fiche mémo de la HAS sur le sujet publiée en 2013 et mise à jour en 2019, mais celle-ci ne traite que de la vasectomie, du préservatif et du retrait.

Ainsi, aucun moyen de contraception masculine n'est aujourd'hui promu en pratique en France, faute de connaissances.

**Objectif:** Promouvoir l'accès à la contraception masculine permettrait de répartir le poids de la contraception qui pèse aujourd'hui majoritairement sur les femmes, et donc de tendre vers plus d'égalité.

### Jalons

- ▶ 2022: Saisir la HAS afin de réaliser un état des lieux des connaissances et d'établir des recommandations sur l'ensemble des méthodes de contraception masculine;
- ▶ Le cas échéant, promouvoir les méthodes de contraception masculines validées scientifiquement et disponibles.

**Livrable:** Rapport de la HAS.